



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 5 novembre 2024

Objet : Convention de mise à disposition de locaux, matériels et services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et le Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff - 2025/2027

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_77
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	7	

L'an deux mille vingt quatre, le cinq novembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :

M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT -
Mme Sylvie LEBRET - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON -
Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA - M. Martin VERNANT

Etaient excusés :

Mme Fatiha ALAUDAT - M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Jocelyne BOYVAL - Mme Eva DIAW - Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : Mme ZANATTA en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 novembre 2024

Registre des délibérations
Délibération n° 2024_77

Service : Séniors / Domaine : 8.2.2

Objet : Convention de mise à disposition de locaux, matériels et services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et le Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff - 2025/2027

Le conseil d'administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018 / 86 du 26 septembre 2018 relative à une la convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Malakoff relative au centre Local d'Information et de Coordination gérontologique,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2022–05 du 15 février 2022 mettant à disposition des locaux, matériels et services entre ETP VSGP et le CCAS de Malakoff

Considérant l'intérêt pour les Seniors de la ville et leurs proches, que la coordinatrice en gérontologie de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris continue d'exercer ses missions en proximité de son public, ainsi que de l'équipe du CCAS, plus particulièrement de son pôle Seniors,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux, matériels et services entre l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et le CCAS de Malakoff, relative au centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, telle qu'annexée

Article 2 : AUTORISE la Présidente du CCAS à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 10 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20241105-2024_77-DE



Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.